

## SYNTHÈSE

*Si le politique, qui recouvre tout ce qui concerne le gouvernement des sociétés, est une fonction diffuse, passant par des médiations diverses, la politique est en revanche, dans les sociétés modernes, une activité spécialisée, régie par des règles qui définissent sa nature, ses conditions de prise en charge, ses modalités d'exercice : conçue comme champ spécifique, distinct des autres sphères d'activité sociales, la politique (politics) comporte un ensemble de rôles différenciés, qui font l'objet d'un strict encadrement ; la logique de la représentation conduit ainsi à distinguer des rôles permanents, tenus par ceux qui ont fait de la politique leur métier et luttent pour la conquête des positions de pouvoir, et des rôles intermittents, endossés par les simples profanes et qui impliquent une participation seulement épisodique au jeu politique. Le droit apparaît comme un instrument essentiel de formalisation/codification de ces règles qui commandent l'exercice de l'activité politique et président à l'interaction politique : il contribue à les rendre explicites, à les rassembler sous la forme d'un ensemble cohérent et transmissible de prescriptions, en les dotant de la force obligatoire qui s'attache aux énoncés juridiques ; néanmoins, le droit n'est pas le seul vecteur d'objectivation des règles du jeu politique, qui résultent aussi de conventions tacites, nées de la pratique et qui varient en fonction de traditions nationales. La science politique contribue elle-même à consolider cette définition de la politique, en reproduisant ces cadres hérités de l'histoire et objectivés dans le droit, qu'elle pare d'une aura de scientificité.*

*La recherche dont cet ouvrage est l'aboutissement entendait transgresser ces délimitations et découpages canoniques de l'activité politique, en s'interrogeant sur les pratiques périphériques, marginales, voire déviantes de la politique, pratiques tenues en dehors du champ de curiosité du politiste ou bien réintégrées par référence aux catégories classiques de l'entendement politiste — en tant que mutations du "militantisme" ou nouveaux terrains de l'"engagement politique" (E. Darras) ; reprenant et prolongeant une problématique esquissée il y a vingt ans par l'équipe (voir CURAPP, Centre, périphérie, territoire, PUF, 1978), il s'agissait ici de restituer la singularité de ces pratiques qui, en tant qu'"actions politiques non conventionnelles", n'apparaissent pas seulement comme l'expression d'une "politique autrement", mais encore d'une "politique ailleurs", c'est-à-dire d'une politique passant par d'autres lieux, d'autres canaux, d'autres formes. Ce faisant, le projet s'inscrivait dans une voie tracée par d'autres chercheurs, et notamment dans la nouvelle façon d'aborder la politique en Afrique illustrée par le lancement en 1981 de la revue Politique africaine — approche de la "politique par le bas", centrée sur les "modes populaires d'action politique" (J. Lafargue).*

*Les écueils auxquels était exposé un tel projet étaient à première vue redoutables : risque de concevoir l'action politique non conventionnelle comme le simple négatif de l'activité politique légitime, alors que les deux s'entrecroisent et s'imbriquent ; risque corrélatif de n'y voir qu'un reflet du système de domination sociale, en en faisant l'apanage des groupes sociaux dominés, alors que les comportements de transgression existent aussi au cœur même de l'Etat ; risque encore de valorisation de ces pratiques, conçues comme un vecteur privilégié d'innovation politique, alors qu'elles peuvent corroder le lien social ; risque encore de banalisation, en voyant de la "politique partout" (J. Lafargue), alors que tout n'est pas et ne peut pas devenir politique. Ces différents pièges ne pouvaient être évités qu'en refusant toute substantialisation ou "définition intrinsèque" de l'action politique non conventionnelle (E. Darras) : il s'agissait d'examiner de près les conditions et les formes de son développement, en l'inscrivant au cœur de luttes pour "la définition légitime de la politique", qui constitue un enjeu social et politique permanent.*

*Il n'est pas indifférent que cette entreprise ait été engagée par un groupe de jeunes politistes, cherchant à se démarquer de la science politique classique par un investissement sur des terrains nouveaux ou peu défrichés : l'action politique non conventionnelle constituait bien dans cette perspective un objet de recherche non conventionnel ; et l'analyse de cet objet ne pouvait elle-même être menée à bien sans le recours à une pratique non conventionnelle de recherche, passant par la constitution d'un authentique "groupe", parvenant à s'affranchir des rivalités, concurrences, surenchères, qui sont pourtant la règle surtout à ce stade de la trajectoire universitaire, pour mener à bien un travail de réflexion réellement collectif, rebelle à tout conformisme mais aussi réceptif aux apports extérieurs. Loin d'être un signe d'éclatement, la diversité*

*des terrains d'investigation et des approches doit être considérée comme l'indice d'un pluralisme clairement revendiqué et d'une ouverture délibérément recherchée.*

*S'il atteste des limites de la normalisation politique, le constat d'une "politique éclatée", qui résulte de l'étude d'une série de pratiques individuelles et collectives (I), ne signifie pas pour autant que les lois qui président à la construction de l'activité politique aient perdu de leur efficacité instrumentale et symbolique (II).*

### I - LA POLITIQUE ÉCLATÉE

*La politique ne s'exprime pas toujours par les voies et selon les formes par lesquelles elle est censée passer : certaines pratiques non conformes à la façon "normale" de faire de la politique sont pourtant perçues comme "politiques", soit qu'elles se revendiquent explicitement comme telles, soit qu'elles touchent à des questions considérées comme politiques ; cette perception, qui contredit la définition légitime de l'activité politique est la résultante de processus de construction complexes.*

*A) L'ailleurs de la politique se mesure d'abord aux lieux, qui se situent en dehors du cadre normal d'exercice de l'activité politique. C'est le cas notamment pour toutes les œuvres qui relèvent du champ littéraire ou artistique : œuvre littéraire, par laquelle l'auteur cherche à être reconnu comme écrivain à part entière, en mettant ostensiblement la politique "à distance" — Phénomène futur d'O. Rolin (B. Gobille) ; œuvres artistiques, par lesquelles les intéressés entendent forcer l'entrée dans le champ artistique par une "stratégie de reconversion de stigmates sociaux" — en l'espèce le RMI (F. Gallemand) ; œuvre cinématographique, correspondant à ce qui est "commercialement pensable et productible et artistiquement présentable" et bénéficiera d'ailleurs des plus hautes récompenses du cinéma français — les "Nuits fauves" de C. Collard (I. Charpentier). Et pourtant, dans les trois cas, la politique est bel et bien présente, soit que la "tentative de forclusion du politique" échoue, l'œuvre révélant un rapport non réglé de l'auteur à son passé militant (B. Gobille), soit que les artistes se trouvent instrumentalisés par les politiques (F. Gallemand), soit encore que les conditions de réception de l'œuvre lui confèrent une portée politique explicite — bien qu'évolutive (I. Charpentier) ; cette dimension politique est au demeurant toujours présente dans l'art et la culture, qui impliquent une rupture avec les représentations et les valeurs sociales dominantes et touchent de près aux équilibres politiques, en ayant d'ailleurs été à maintes périodes conçus par les créateurs comme des moyens de subversion de l'ordre politique (voir M. Dufrenne, 1974). Le cas des médias est plus équivoque : cependant, en dehors même d'émissions de satire politique, comme "Les Guignols de l'info", qui, si elles sont avant tout un produit médiatique et répondent à une logique commerciale, touchent*

directement à la politique (E. Darras), des émissions sportives, telles Stade 2, peuvent délibérément, dans le cadre d'une stratégie de démarquage vis-à-vis des produits concurrents et de recherche d'audience, s'attaquer à un problème sociétal et politique (la banlieue) (G. Derville) et des émissions de radio ("Lovin'fun") chercher à se positionner sur le créneau de la "représentation de la jeunesse" (S. Miannay) ; la dimension politique se profile alors comme sous-produit d'une stratégie de type commercial.

Avec les pratiques sociales, on s'engage sur un terrain plus mouvant : placées en principe hors de la politique, puisqu'elles n'empruntent pas les voies normales d'expression politique, ces pratiques peuvent être amenées à se situer sur le terrain politique. On le voit déjà en ce qui concerne les bandes, dont les membres oscillent entre un pôle "guerrier", réfractaire à la politique, et un pôle "militant", capable de s'approprier un discours politique (G. Mauger), et plus généralement pour tous les mouvements dont la revendication identitaire traduit une "intensification de la démocratisation" (C. Traini) : toute revendication identitaire exprime bien en effet un phénomène de contestation d'un ordre politique fondé sur l'imposition d'une identité commune aux individus et aux groupes qui constituent la collectivité nationale. Le processus de politisation peut être plus explicite pour certains mouvements, qui se conçoivent comme des lieux d'expérimentation de pratiques politiques alternatives : c'est ainsi que les centres sociaux ont été en Italie, à partir de leur occupation par le mouvement étudiant dans les années soixante, un espace de coordination des luttes sociales et politiques, les militants des groupes extraparlimentaires côtoyant les jeunes des quartiers populaires ; et cette dimension politique est restée présente à travers leur évolution ultérieure (I. Sommier). Mais ces pratiques sociales peuvent être aussi plus éloignées du terrain politique : seule une analyse approfondie permet de comprendre par exemple qu'une "rumeur", apparemment dépourvue de toute implication politique (celle de la disparition des sexes au Cameroun) est en réalité un moyen alternatif d'expression de revendication politique et de dénonciation de l'inefficacité des autorités politiques (M. Enguéléguélé) ; certains faits sociaux peuvent ainsi, dans certains contextes, acquérir une dimension politique.

Le champ politique est lui-même un lieu de production d'actions non conventionnelles. C'est ainsi que les Verts, tout en entendant participer au jeu politique, ont cherché dès leur naissance à se situer dans un "ailleurs", attesté par la mise en cause des formes classiques d'organisation politique et la construction d'un modèle de croissance alternatif (S. Wable). On trouve aussi dans le champ politique des modes d'exercice de la politique qui ne coïncident pas avec les règles normales du jeu politique et tendent de ce fait à être marginalisées : c'est ainsi que le droit de pétition, bien que reconnu par les règles constitutionnelles, peut être considéré désormais comme une forme d'action politique non conventionnelle (J.-G. Contamin). Plus significatives encore sont les hypothèses dans lesquelles ces actions sont engagées à l'initiative même des autorités politiques : elles peuvent être, comme les conseils municipaux

*paux d'enfants et de jeunes (C. Blatrix), un moyen pour les élus de s'assurer des profits symboliques par les recours à des nouvelles formes de communication politique ; mais elles dérogent aussi parfois aux règles normales du jeu politique, comme en témoignent par exemple le recours à la sorcellerie au Kenya (J. Lafargue) ou les relations avec les gangs aux Etats-Unis (M. Sanchez-Jankowski).*

*B) Cette transversalité de l'action politique non conventionnelle, qui naît aussi bien au sein qu'aux marges ou aux franges du champ politique, montre que sa véritable spécificité réside plutôt dans ses formes. Elle débouche d'abord sur la modification des répertoires de l'action politique. Sans doute, l'action politique non conventionnelle utilise-t-elle parfois des répertoires classiques, en les détournant ou en les subvertissant : ce qui est non conventionnel est ainsi, non pas la saisine par les Etats de la Cour internationale de justice, mais un "nouvel usage du prétoire" inspiré par la conception d'un "juge-législateur" (D. Deharbe) ; de même, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes reproduisent la logique représentative, avec des mécanismes semblables de délégation, mais en marge du cadre normal de la représentation (C. Blatrix). Cependant, des répertoires nouveaux émergent aussi : le témoignage littéraire (B. Gobille), artistique (F. Gallemand), cinématographique (I. Charpentier) ; la spectacularisation de la politique, avec le support des médias (E. Darras, S. Miannay, G. Derville) ; et, surtout, l'irruption des citoyens sur la scène politique, à travers des dispositifs variés. Le droit de pétition apparaît déjà comme un outil de démocratie semi-directe, en donnant aux citoyens la possibilité de saisir directement les autorités politiques (J.-G. Contamin) ; et les Verts se sont efforcés de rompre avec les pratiques habituelles de délégation (S. Wable). L'action directe à laquelle recourent certains groupes rompt plus nettement avec les formes classiques d'expression politique, en refusant la délégation et en contournant les médiations traditionnelles : c'est par l'occupation que les centres sociaux italiens sont devenus des espaces politiques alternatifs (I. Sommier) ; et c'est en créant des "événements" qu'Act up est parvenu à attirer l'attention des médias (D. Marchetti). Les actions directes impliquent dès lors une certaine violence, parfois d'ordre purement symbolique (D. Marchetti), parfois aussi physique, qui les relègue alors dans l'illégalité : situées en bas de l'échelle sociale, les "bandes" manifestent leur existence par des actions violentes (G. Mauger) ; mais c'est aussi par des actes successifs de rupture et de violence que les centres sociaux italiens sont devenus des lieux d'expérimentation de pratiques nouvelles (I. Sommier). Les autorités politiques elles-mêmes peuvent recourir à un répertoire d'action officieux, radicalement contraire aux règles officielles commandant l'exercice de leur mandat, comme le montrent les relations d'échange nouées aux Etats-Unis par les pouvoirs locaux avec les gangs.*

*Au-delà de cette modification des répertoires de l'action politique, on constate l'apparition de registres nouveaux : l'expressivité, recherchée à travers des témoignages individuels (G. Gobille, I. Charpentier, S. Miannay) ;*

*l'émotion, suscitée par la mise en scène de destins tragiques (I. Charpentier, D. Marchetti) ; la dérision, utilisée pour fustiger les professionnels de la politique (E. Darras) ; l'irrationnel, mobilisé comme opérateur politique (J. Lafargue). En jouant sur tous ces registres, l'action politique non conventionnelle tend à activer les processus d'identification, ainsi qu'à favoriser les investissements collectifs nécessaires à son développement.*

*Encore faut-il cependant que cette action soit perçue et reconnue comme politique. Cette labellisation dépend d'une série de conditions : d'un côté, la force expressive de ces actions et l'existence de porte-parole capables de leur donner sens, en faisant accéder le groupe ou la cause à l'existence politique (E. Darras) ; de l'autre, l'interprétation qui en est donnée, non seulement par les professionnels de la politique, mais encore par les faiseurs d'opinion. Sur ce plan, l'onction médiatique apparaît essentielle : les médias tiennent lieu de caisse de résonance en permettant aux actions politiques non conventionnelles d'acquérir la visibilité indispensable ; ils déterminent aussi dans une large mesure leur signification politique, à travers l'intronisation de porte-parole, la légitimation des actions menées et surtout leur labellisation comme politiques. Le sort des actions non conventionnelles se joue ainsi dans les médias, ce qui explique leur polarisation vers eux, soit qu'ils leur servent de support, soit qu'ils constituent leur destinataire privilégié : Act up est l'illustration emblématique de la stratégie déployée par certains groupes en direction des médias, l'association ayant acquis à la faveur de la multiplication des "coups médiatiques" un "capital médiatique", progressivement converti en capital économique et politique (D. Marchetti) ; mais l'étude des conditions de réception des "Nuits fauves" par les médias montre bien toute l'importance de ceux-ci dans le travail de transformation d'un "objet non politique par destination" en "enjeu de politique publique" (I. Charpentier). Au-delà des médias se profilent cependant d'autres acteurs — intellectuels, chargés de dégager des cadres d'interprétation et de lisibilité du social, politologues, qui mettent en ordre les pratiques politiques.*

*Cette politique éclatée, en mille morceaux, ne signifie pourtant pas la fin de toute normativité politique.*

## II - LES LOIS DE LA POLITIQUE

*Les actions politiques non conventionnelles se présentent comme la négation de l'ordre politique institué : ouvrant une "brèche" dans la normativité politique, elles se traduisent par l'observation des règles du jeu, des rituels, des "bonnes manières" politiques ; corrélativement, elles comportent une dimension "utopique", en laissant entrevoir les linéaments d'un autre ordre, les rudiments d'une autre logique (J. Chevallier, Institutions politiques, LGDJ, Coll. Systèmes, 1996, pp. 114-115). Néanmoins, cette transgression n'est pas synonyme de subversion : au-delà des réactions par lesquelles l'ordre politique préserve sa survie, l'action politique non conventionnelle constitue un moteur privilégié de son adaptation.*

A) Confronté aux actions politiques non conventionnelles, l'ordre politique déploie toute une gamme de réactions, qui varient selon son degré de rigidité et de souplesse et selon la nature des pratiques en cause (différentes, parallèles ou alternatives). Dans tous les cas, les réactions dépendent d'une appréciation portée sur le caractère politique de ces pratiques, qui feront le plus souvent l'objet d'un processus de disqualification, impliquant leur non-pertinence politique.

La relégation sera la règle pour les pratiques reconnues mais contrastant avec les principes de la démocratie représentative. L'exemple du droit de pétition est à cet égard révélateur : contrairement à l'explication traditionnelle selon laquelle ce droit serait tombé en désuétude du fait du désintérêt des citoyens, c'est en fait la méfiance des parlementaires à son endroit qui explique son effacement ; une pétition ne saurait être accueillie dans l'enceinte parlementaire que si elle ne se présente pas comme "périphérique" ou si elle a été au préalable "retranscrite dans la logique parlementaire" (J.-G. Contamin). La canalisation est le comportement le plus fréquent adopté vis-à-vis des mobilisations en faveur d'une cause : ces mobilisations périphériques seront considérées comme l'expression d'une demande sociale, à laquelle il appartient aux autorités politiques de répondre ; elles sont censées ne pas remettre en cause le monopole des professionnels de la politique. Les actions directes qui récusent les circuits normaux de communication politique et la logique de la représentation font en revanche l'objet d'un processus de stigmatisation : rejetées comme illégitimes, elles sont censées relever d'une "pratique infantile de la politique" ; aussi des mouvements comme Act up, qui associent à la pratique du dialogue avec les Pouvoirs publics des actions provocatrices de nature symbolique suscitent-ils la méfiance (D. Marchetti). Enfin, la répression frappera les actions qui paraissent menacer l'existence même de l'ordre politique : même si la notion d' "infraction politique" est entourée, sans doute à dessein (J. Lefebvre), d'un certain flou, le code pénal se bornant à réprimer les comportements portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ainsi qu'à l'autorité de l'Etat, la nécessité d'une protection pénale de l'ordre politique, notamment contre les actions violentes, est considérée comme une "nécessité politique" (S. Enguéléguélé) ; un accord fondamental existe entre les différentes forces politiques sur l'exigence de neutralisation des désordres politiques, fût-ce sous couvert de "défense de la République". On retrouve cependant à ce niveau les problèmes difficiles de qualification de l'action politique non conventionnelle, les pratiques violentes étant souvent réprimées par le recours au dispositif pénal de droit commun. Par ailleurs, la répression croissante des pratiques de corruption politique révèle une sensibilité croissante à la transgression par les élus des règles normales régissant l'exercice de l'activité politique.

Ces réactions ne sont cependant pas suffisantes pour évaluer les effets plus diffus du développement des actions politiques non conventionnelles.

*B) La portée des actions politiques non conventionnelles ne saurait être surestimée. D'une part, ces actions ne sont pas nouvelles et ont toujours proliféré à la périphérie de l'ordre politique : en tant qu'entreprise de normalisation des comportements politiques, l'ordre politique suscite en effet sans cesse sa propre contestation ; les règles du jeu sont fréquemment bafouées ou transgressées, les traditions et rituels discutés ou enfreints, les valeurs mises en doute ou raillées. Mais, d'autre part et à l'inverse, ces actions sont elles-mêmes en permanence phagocytées par l'ordre politique (voir sur la dialectique de l'ordre et du désordre, CURAPP, Désordre(s), PUF, 1997) : alors même qu'elles entendent exprimer de nouveaux possibles, réalisables puisqu'en voie de réalisation, elles restent en réalité marquées par l'ensemble des significations qui constituent le soubassement profond de l'ordre politique ; et cette dépendance structurale les voue à une grande fragilité. L'exemple des Verts témoigne bien de ce "rappel à l'ordre" des actions politiques non conventionnelles : alors qu'ils entendaient au départ faire de la politique "autrement", les Verts ont été obligés de composer avec les règles du jeu politique ; et leurs particularismes se sont progressivement estompés, au fur et à mesure qu'ils s'implantaient dans le champ politique (S. Wable). Au demeurant, les actions non conventionnelles sont rarement durables : il s'agit le plus souvent d'actions s'inscrivant dans un temps court, qui tendent à se développer dans des conjonctures fluides, où les croyances qui entourent l'ordre politique tendent à s'effriter, et qui s'effacent avec le retour à la normativité politique ; c'est ainsi que la rumeur de la disparition des sexes au Cameroun réapparaît dans les moments d'incertitude politique, se diffuse rapidement puis disparaît subitement (M. Enguéléguélé).*

*Mieux encore, les actions politiques non conventionnelles apparaissent comme un instrument de consolidation de l'ordre politique. Elles permettent d'abord aux autorités politiques de mieux maîtriser les sources d'incertitude politique : élargissant l'espace du débat politique, par exemple sur les banlieues (G. Derville), le SIDA (I. Charpentier), la jeunesse (S. Miannay), elles sont utiles pour la construction des politiques publiques. Elles constituent ensuite des moyens de communication et d'intégration politiques : l'émission "Lovin'fun" a ainsi servi, non seulement de relais au ministère de la Santé, notamment dans le cadre de campagnes d'information (SIDA, drogue), mais encore, et plus généralement, de vecteur de communication politique, en offrant aux professionnels de la politique une tribune en direction des jeunes (S. Miannay) — les conseils municipaux de jeunes remplissant une fonction identique au niveau municipal (C. Blatrix) ; et, de même, le processus d'activation d'identités sociales partielles contribue au renforcement de l'identité collective (C. Traïni et aussi CURAPP, L'identité politique, PUF, 1994). Mais surtout, les actions politiques non conventionnelles reproduisent subrepticement les déterminations de l'ordre politique : on le constate évidemment pour les conseils municipaux d'enfants et de jeunes qui, véhiculant la conception représentative traditionnelle, apparaissent comme un moyen de socialisation des jeunes et, par-delà, de sélection des futurs professionnels de la politique*



(C. Blatrix) ; mais une émission de dérision politique comme "Les Guignols de l'info" se présente elle-même comme une simple "chambre d'échos des stratégies de présentation de soi des élus", la démocratie représentative sortant grandie d'un discours en fin de compte plus complice que critique (E. Darras).

Il convient cependant d'éviter tout réductionnisme. Les actions politiques non conventionnelles ne sont pas seulement un instrument de consolidation mais aussi un vecteur d'adaptation de l'ordre politique, en enrichissant l'univers des possibles, en élargissant les répertoires d'action politique, en construisant de nouvelles manières de faire de la politique ; et l'accent mis actuellement sur l'exigence d'une démocratie "participative" ou "continue" (D. Rousseau) est sans doute le sous-produit lointain de leur développement.

Le déplacement des perspectives vers les formes marginales, périphériques ou déviantes d'activité politique permet donc de mieux faire ressortir la logique de construction et la dynamique d'évolution de l'ordre politique : ce n'est qu'en sortant des limites de l'épure, en travaillant sur les marges, en franchissant la frontière que la configuration de l'ordre politique se dessine plus nettement ; de la périphérie, la vue est plus complète, le regard plus acéré aussi. En braconnant sur les terrains mal défrichés de la "politique ailleurs", c'est donc plus que jamais des fondements et des modalités d'exercice de la domination politique dont il a été question ici.

Jacques CHEVALLIER  
Professeur à l'Université de Panthéon-Assas (Paris 2)